

AVIS PUBLIC

**STM - DÉCLARATION PUBLIQUE DE PROJET – PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE
DU MÉTRO DE MONTRÉAL (PLB)**

Secteurs : Pie-IX, Viau et Lacordaire

Interventions : démolition

AVIS est donné aux personnes intéressées que conformément à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI), la STM a transmis à l'arrondissement de Saint-Léonard trois avis de projet le 3 novembre 2022 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLB), plus spécifiquement pour les secteurs Pie-IX, Viau et Lacordaire.

Suivant des avis de non-conformité reçu par la STM le 24 novembre 2022 de l'arrondissement de Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM notifie des déclarations publiques de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur Pie-IX : sites et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le premier site visé concerne les lots 6 397 605 et 2 216 977 du cadastre du Québec et servira à la construction de la station Pie-IX. L'intervention projetée porte sur la démolition du bâtiment situé au 7200, boulevard Pie-IX ainsi que du garage situé au 7210-7214, boulevard Pie-IX. Le deuxième site visé concerne les lots 1 126 223, 2 727 390, 6 291 711, 6 280 890 et 2 727 391 du cadastre du Québec et servira au maintien en exploitation du Centre d'achat Le Boulevard (CAB). À cet égard, le maintien en exploitation du CAB fait partie intégrante de la portée du PLB, telle que confirmée dans le dossier d'affaires préliminaire du PLB. L'intervention projetée porte sur le réaménagement du stationnement.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en janvier 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard du Règlement de zonage (1886) :

- coupe de quatre (4) arbres (art. 5.7.3);
- matériaux de revêtement non-conformes (art. 9.79.4);
- largeurs maximales des allées d'accès et des allées de circulation (art. 9.79.5);
- plantation et verdissement pour un stationnement de plus de vingt (20) cases (art. 9.79.6);
- bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (art. 9.79.7);
- plantation d'arbres (art. 9.79.13).

Secteurs Viau et Lacordaire : sites et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Secteur Viau :

Le site visé concerne le lot 1 123 103 du cadastre du Québec et servira à la construction de la station Viau. L'intervention projetée porte sur la démolition du bâtiment situé au 4900, rue Jean-Talon Est.

Secteur Lacordaire :

Le site visé concerne les lots 4 851 653 et 1 124 228 du cadastre du Québec et servira à la construction de la station Lacordaire. L'intervention projetée porte sur la démolition des bâtiments situés au 7473, rue du Mans et 7455, boulevard Lacordaire.

La date envisagée pour le début des travaux de ces secteurs est prévue en janvier 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM qu'elle ne pouvait compléter l'analyse des demandes de certificat d'autorisation de démolition, car certaines informations étaient manquantes, à savoir :

- certificat de localisation (construction existante);
- date du début de la démolition;
- durée de la démolition;
- déclaration d'assurance responsabilité;
- déclaration d'avis aux services publics;
- photographies de chaque mur extérieur et de l'ensemble du bâtiment;
- coordonnées de l'entrepreneur;
- coût des travaux;
- protection des arbres de la Ville;
- permis de coupe d'égout et d'aqueduc à condamner.

Les déclarations publiques de projet pour ces trois secteurs « Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLB) » peuvent être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/saint-leonard section avis publics.

Montréal le 19 décembre 2022.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Montréal, le 9 décembre 2022

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

Monsieur Serge Lamontagne

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est, 1^{er} étage

Bureau 108

Montréal (Québec)

H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : Pie-IX

Interventions : démolition et réaménagement d'un stationnement

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous vous avons transmis un avis de projet le 3 novembre 2022 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur Pie-IX.

Suivant les avis de non-conformité reçus par la STM les 17 et 24 novembre 2022 des arrondissements Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et Saint-Léonard, et considérant que ceux-ci n'ont pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur Pie-IX : sites et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le premier site visé concerne les lots 6 397 605 et 2 216 977 du cadastre du Québec et servira à la construction de la station Pie-IX. L'intervention projetée porte sur la démolition du bâtiment situé au 7200, boulevard Pie-IX ainsi que du garage situé au 7210-7214, boulevard Pie-IX.

Le deuxième site visé concerne les lots 1 126 223, 2 727 390, 6 291 711, 6 280 890 et 2 727 391 du cadastre du Québec et servira au maintien en exploitation du Centre d'achat Le Boulevard (« **CAB** »). À cet égard, le maintien en exploitation du CAB fait partie intégrante de la portée du PLB, telle que confirmée dans le dossier d'affaires préliminaire du PLB. L'intervention projetée porte sur le réaménagement du stationnement.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en janvier 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard des articles 4, 5 et 6 du Règlement sur la démolition d'immeubles de l'arrondissement RCA04-14007 :

- il est interdit à quiconque de procéder à la démolition d'un immeuble sans qu'un certificat d'autorisation de démolition n'ait été délivré;
- l'autorisation du Comité de démolition est requise préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation;
- la demande de démolition doit être accompagnée des documents suivants :
 - programme de réutilisation du sol dégagé;
 - rapport d'expertise sur l'état des immeubles à démolir.

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM des non-conformités suivantes à l'égard du Règlement de zonage (1886) :

- coupe de quatre (4) arbres (art. 5.7.3);
- matériaux de revêtement non-conformes (art. 9.79.4);
- largeurs maximales des allées d'accès et des allées de circulation (art. 9.79.5);
- plantation et verdissement pour un stationnement de plus de vingt (20) cases (art. 9.79.6);
- bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (art. 9.79.7);
- plantation d'arbres (art. 9.79.13).

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier les déclarations publiques de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets principale par intérim – Interfaces municipales et commerciales, peut être jointe à l'adresse liliane.cardinal.1@stm.info.

Veillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour

Directrice principale – Bureau de projets Prolongements et grands projets métro

514 350-0800, poste 85235

maha.clour@stm.info

cc. Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
Mme Nathalie Vaillancourt, directrice de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal

Montréal, le 9 décembre 2022

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

Monsieur Serge Lamontagne

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est, 1^{er} étage

Bureau 108

Montréal (Québec)

H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : Viau

Intervention : démolition

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous vous avons transmis un avis de projet le 3 novembre 2022 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur Viau.

Suivant l'avis de non-conformité reçu par la STM le 24 novembre 2022 de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur Viau : site et intervention visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne le lot 1 123 103 du cadastre du Québec et servira à la construction de la station Viau. L'intervention projetée porte sur la démolition du bâtiment situé au 4900, rue Jean-Talon Est.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en janvier 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM qu'elle ne pouvait compléter l'analyse des demandes de certificat d'autorisation de démolition, car certaines informations étaient manquantes, à savoir :

- certificat de localisation (construction existante);
- date du début de la démolition;

- durée de la démolition;
- déclaration d'assurance responsabilité;
- déclaration d'avis aux services publics;
- photographies de chaque mur extérieur et de l'ensemble du bâtiment;
- coordonnées de l'entrepreneur;
- coût des travaux;
- protection des arbres de la Ville;
- permis de coupe d'égout et d'aqueduc à condamner.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets principale par intérim – Interfaces municipales et commerciales, peut être jointe à l'adresse liliane.cardinal.1@stm.info.

Veuillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour

Directrice principale – Bureau de projets Prolongements et grands projets métro

514 350-0800, poste 85235
maha.clour@stm.info

cc. Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal

Montréal, le 9 décembre 2022

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

Monsieur Serge Lamontagne

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est, 1^{er} étage

Bureau 108

Montréal (Québec)

H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : Lacordaire

Intervention : démolition

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous vous avons transmis un avis de projet le 3 novembre 2022 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur Lacordaire.

Suivant l'avis de non-conformité reçu par la STM le 24 novembre 2022 de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur Lacordaire : site et intervention visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne les lots 4 851 653 et 1 124 228 du cadastre du Québec et servira à la construction de la station Lacordaire. L'intervention projetée porte sur la démolition des bâtiments situés au 7473, rue du Mans et 7455, boulevard Lacordaire.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en janvier 2023.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM qu'elle ne pouvait compléter l'analyse des demandes de certificat d'autorisation de démolition, car certaines informations étaient manquantes, à savoir :

- certificat de localisation (construction existante);

- date du début de la démolition;
- durée de la démolition;
- déclaration d'assurance responsabilité;
- déclaration d'avis aux services publics;
- photographies de chaque mur extérieur et de l'ensemble du bâtiment;
- coordonnées de l'entrepreneur;
- coût des travaux;
- protection des arbres de la Ville;
- permis de coupe d'égout et d'aqueduc à condamner.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets principale par intérim – Interfaces municipales et commerciales, peut être jointe à l'adresse liliane.cardinal.1@stm.info.

Veuillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour

Directrice principale – Bureau de projets Prolongements et grands projets métro

514 350-0800, poste 85235
maha.clour@stm.info

cc. Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal